



16ème législature

Question N° : 3781	De M. Stéphane Peu (Gauche démocrate et républicaine - NUPES - Seine-Saint-Denis)	Question écrite
Ministère interrogé > Industrie		Ministère attributaire > Sports, jeux Olympiques et Paralympiques
Rubrique >industrie	Tête d'analyse >Fabrication de mascottes : pour des jeux Olympiques « made in France »	Analyse > Fabrication de mascottes : pour des jeux Olympiques « made in France ».
Question publiée au JO le : 06/12/2022 Réponse publiée au JO le : 07/03/2023 page : 2256 Date de changement d'attribution : 13/12/2022		

Texte de la question

M. Stéphane Peu interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie, sur les perspectives de fabrication en Chine d'une part très importante des produits dérivés représentant la mascotte des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Il y a quelques semaines, après que les mascottes connues sous le nom de « Phryges » aient été rendues publiques, la presse s'est fait l'écho de l'information selon laquelle, bien que le marché ait été confié à deux entreprises françaises (« Gipsy » et « Doudou et Compagnie »), leur production à deux millions d'exemplaires serait pour l'essentiel réalisée en Chine. Selon la presse, seuls 200 000 exemplaires seront en effet fabriqués sur le site de Guerche-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine). Cette situation apparaît tout d'abord peu compatible avec les objectifs d'exemplarité qui ont été fixés que ces jeux soient le premier grand événement sportif à contribution positive pour le climat. Cette ambition écologique doit se traduire dans tous les domaines mobilisés par l'organisation des jeux : l'aménagement, l'urbanisme, l'architecture, les transports bien sûr, mais également dans ce domaine de commercialisation de produits dérivés qui se sauraient être produits à l'autre bout du monde, dans des conditions de respect de critères environnementaux et sociaux par ailleurs très incertaines. Outre cette dimension environnementale et après que la crise covid a montré à quel point la souveraineté du pays se trouvait fragilisée par plusieurs décennies de désindustrialisation, les jeux Olympiques apparaissent comme une formidable opportunité d'un nouveau développement économique qui tienne compte des objectifs de réindustrialisation de la France. Alors que l'organisation des jeux a été attribuée en septembre 2017 à la France, il est inconcevable que le Gouvernement n'ait rien fait pour s'assurer qu'ils soient 100 % « made in France ». En effet, ces jeux sont une opportunité unique pour remobiliser le tissu économique autour de l'objectif de réindustrialisation. Ils sont en outre un moment utile pour exposer et mettre en valeur les savoir-faire français. Pourtant, après que la presse se soit fait l'écho de cette situation, les membres du Gouvernement se sont contentés de la déplorer et d'en prendre acte. À vingt mois des jeux, il est pourtant encore temps d'agir plutôt que de constater « qu'on ne sait pas faire » et de justifier cette situation en présumant qu'elle permettra de commercialiser des produits à des niveaux de prix plus attractifs. En effet, ce dernier argument est en réalité à relativiser, car si le coût horaire de la main-d'œuvre reste plus élevé en France, l'explosion des coûts de transport en réduit la portée. Il n'est pas trop tard pour agir : des acteurs économiques ont d'ailleurs exprimé leur disponibilité pour relever significativement le niveau d'ambition dans ce domaine et trouver des solutions concrètes pour y parvenir. Il souhaite connaître quelles sont ses intentions pour



que la puissance publique se mette au service de cette ambition.

Texte de la réponse

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 sont une occasion unique de porter haut nos valeurs de liberté héritées de notre histoire, incarnées par le symbolique bonnet phrygien, mais aussi de modernité au travers d'une plus grande inclusion, du respect de l'environnement, et de la mise en valeur de nos savoir-faire. Dans ce cadre, le Gouvernement a rappelé auprès du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) et de son Président Tony ESTANGUET l'importance de la question de l'origine de la fabrication des mascottes. Compte tenu de la situation actuelle s'agissant de l'industrie de production de jouets et peluches en Europe, l'objectif du COJOP d'une production des mascottes majoritairement en Europe, dont 15% en France, constituait déjà un effort important. Le COJOP a d'ores et déjà indiqué renforcer cet effort pour le porter à 30% de production en France a minima. Les Jeux seront donc l'occasion de promouvoir les talents de l'industrie française et du Made in France. C'est ainsi que, dans le cadre de la production de mascottes, Doudou & Compagnie a pu accélérer son projet de relocalisation en France de production de peluches, ouvrant ainsi une nouvelle ligne de production en Bretagne avec la création de 45 emplois. Le Gouvernement restera pleinement mobilisé dans l'accompagnement des Jeux et partage l'idée que leur héritage se mesurera aussi à l'aune de l'activité et de la croissance qu'ils auront permis pour les entreprises françaises.